

Conseiller en prévention des risques professionnels



Secrétaires/assistants
médicaux souhaitant
devenir CPRP

MIXTE * Réf. 25CY04



215 h
dont 40 h en e-learning
sur 8 à 10 mois

Dates en ligne



6980 € HT - Repas inclus

CYCLE CERTIFIANT
éligible CPF
enregistré RNCP41436

ANIMATION

Formateurs experts en leur
domaine (médecins du
travail, IPRP...)

DÉROULEMENT

➤ 9h00-12h30 / 13h30-17h00

* **Mixte** : alternance
d'apprentissages en
présentiel, distanciel et en
e-learning (en option).

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Tests de positionnement.
- Évaluation des acquis :
en début et fin de cycle,
analyses de cas, etc.
- Évaluation à froid.


FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Formation de niveau 5 (BAC+2) certifiée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP41436).

Cette formation est composée de 3 blocs de compétences.

À noter, la refonte des emplois de la convention collective des SPSTI a renommé la fonction ATST en « conseiller en prévention des risques professionnels ».

Prérequis

- Avoir le niveau bac et un an d'expérience en SPST.
- Ou 3 ans d'expérience professionnelle préférentiellement en santé au travail ou en prévention des risques professionnels.

Objectifs

- Être un appui technique dans l'équipe pluridisciplinaire.
- Réaliser des fiches d'entreprise.
- Informer les entreprises sur la réglementation en santé travail et l'offre de service du SPST.
- Repérer les dangers et les risques en matière de santé et de sécurité au travail.
- Accompagner l'entreprise (notamment les TPE) dans ses actions de prévention.

Programme

- **Assurer la promotion de la prévention, de la santé au travail et des prestations du service**
 - Identification des acteurs impliqués en matière de santé et de sécurité au travail au sein de l'entreprise et du SPST.
 - Rappel de la responsabilité des employeurs envers les salariés (et inversement).
 - Planification des actions en milieu de travail.
 - Communication de l'offre socle de services du SPSTI adaptée au contexte de l'entreprise.
 - Contextualisation de l'intervention du SPST dans l'entreprise en rappelant : la réglementation, les missions, les rôles des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - Définition de l'environnement d'accompagnement hors SPSTI.
 - Présentation des dispositifs, aides et financements potentiels dans le cadre de prévention des risques et de maintien dans l'emploi.
- **Analyser les dangers et les risques en matière de santé et de sécurité au travail**
 - Évaluation de la sensibilité de l'employeur à la SST dans son entreprise.
 - Recueil des informations et bases documentaires en matière de SST disponibles dans l'entreprise.
 - Repérage et description des moyens de prévention collective et individuelle disponibles dans l'entreprise.
 - Réalisation d'un 1^{er} niveau d'évaluation et de quantification des risques.
 - Hiérarchisation des risques.
 - Communication des résultats des observations et des entretiens, au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire du SST.
 - Rédaction de la fiche entreprise.





● Accompagner l'entreprise dans le déploiement du plan d'action de réduction des risques

- › Partage du diagnostic avec l'entreprise avec représentation partagée des situations dangereuses.
- › Co-construction du plan d'action de réduction des risques avec l'employeur.
- › Planification des interventions d'expertises pluridisciplinaires à mobiliser.
- › Actualisation de la fiche d'entreprise en fonction de la démarche de prévention effectivement réalisée.
- › Conseil méthodologique pour l'élaboration du DUERP.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas. Partage de pratique et mise en situation.
- Suivi pédagogique tout au long du cycle consolidé par des webinaires et un forum.

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis de la formation en début et en fin de cycle, et lors des modules par auto-évaluation, quiz, analyse de cas.
- Remise d'un travail personnel de fin de cycle suivi d'une présentation devant un jury de professionnels.
- Questionnaire d'évaluation en fin de cycle.

Modalités de certification

- Présence obligatoire tout au long de la formation.
- Validation des modules e-learning.
- Validation du quiz final.
- Validation du travail personnel de fin de cycle, écrit et oral.

Avertissement

- › Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.
- › L'enseignement de ce cycle devra être suivi dans son intégralité. Cependant, une adaptation peut être envisagée en fonction du cursus du stagiaire.

Vers la licence sciences sanitaires et sociales TAP (technicien assistant de prévention)

Pour les CPRP ayant validé le cycle AFOMETRA, un parcours spécifique est proposé par l'Université de Lille. Ce parcours est issu d'un partenariat entre l'AFOMETRA, l'ISTNF et l'Université de Lille et l'Institut Lillois en ingénierie de la santé.

Cette passerelle permet d'obtenir la Licence sciences sanitaires et sociales - parcours santé travail pour les techniciens assistants de prévention. Le niveau licence offre la possibilité d'évoluer au sein du SPSTI et d'atteindre le niveau technicien hygiène sécurité (niveau 10 de la convention collective des SSTI). Être TAP permet de formuler des recommandations en termes de mesures de prévention dans le cadre d'actions adaptées.

Le parcours proposé comporte plusieurs étapes en 26,5 jours répartis sur un an. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat tout au long de la formation (en général, par un médecin du travail et un IPRP ayant déjà suivi la licence).

Renseignements et inscriptions : formationcontinue@istnf.fr

Parcours passerelle